

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

COMMUNE DE BOIS-DE-CÉNÉ

Arrêté n° 106-2025

Le Maire de Bois-de-Céné,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'organisation d'une animation dans le cadre des fêtes de fin d'année du 24/11/2025 au 05/01/2026 sur la place des Trois Baronets à Bois-de-Céné ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public sur la place des Trois Baronets durant cette période afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année, trois emplacements matérialisés par des zébras sur la place des Trois Baronets à Bois-de-Céné seront réservés **du 24/11/2025 au 06/01/2026 inclus** pour l'installation d'une boîte aux lettres pour le Père Noël ainsi que des sapins sur une estrade (*cf plan annexé*).

Article 2 : Des ganivelles seront installées la veille par les services techniques municipaux afin de sécuriser ces emplacements.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le maire de la commune de Bois-de-Céné, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée et les services techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bois-de-Céné, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Yoann GRALL





 Emplacement réservé